



ARRÊTÉ N°2022 - 58
Annulation par le pétitionnaire d'un permis de construire
Délivré par le Maire au nom de la Commune de Soisy-sur-Ecole

DOSSIER-N° PC 091 599 20 30008

Dossier déposé le 16 octobre 2020

Par : Monsieur Alban TORTILLON

Demeurant : 1 rue Saint Spire
91840 Soisy-sur-Ecole

Sur un terrain sis : Hameau de Montaquooy
9 rue de Montaquooy
91840 Soisy sur Ecole

Cadastré : E 255, E 265

Pour : surélévation et aménagement d'une partie des combles, remplacement des menuiseries et ajout d'une fenêtre de toit, ravalement de façade et remplacement du portail.

Surface plancher totale (m²) : 213

Surface plancher existante (m²) : 190

Surface plancher créée (m²) : 43

Créée par changement de destination (m²) : 110

Surface de plancher démolie (m²) : 20

Logement(s) créé(s) : 1

Logement(s) démoli(s) : Néant

Destination : habitation

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-2, L421-6, L441-1 à L444-4 et R421-19 à R421-22,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé par délibération le 22 juin 2015, et notamment le règlement applicable sur la zone Ah,

Vu l'arrêté n°2020-128 accordant un permis de construire avec prescriptions, délivré en date du 10 décembre 2020,

Vu la demande d'annulation formulée par Monsieur Alban Tortillon et Madame Sandrine Cerutti en date du 4 avril 2022,

ARRÊTE

Article 1 : le permis de construire n° PC 091 599 20 30008 est **ANNULÉ**.

Fait à Soisy sur Ecole, le 19 avril 2022

Le Maire, Laure CADOT
Et par délégation, Franck LEFÈVRE
Maire-adjoint



Affiché du : 21/04/2022

au : 21/06/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 21/04/2022

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.